



Syndicat National Alliance  
des Personnels Administratifs Techniques  
Scientifiques et Infirmiers  
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.82.07.97  
Email : [snapatsi@cegetel.net](mailto:snapatsi@cegetel.net)  
site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

**BULLETIN N°55 - JUILLET/AOÛT 2006**

# FUSION : C'EST PARTI !

**ATTACHES : 1er JANVIER 2007**

**AGENTS, ADJOINTS,  
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS : 1er JANVIER 2010**

Alors que depuis de trop nombreuses années, rien ne bougeait pour nos catégories de personnels, Alliance SNAPATSI a voté pour la fusion des corps administratifs.

Elle permettra notamment une meilleure mobilité pour les personnels avec un choix de postes plus large.

Des avancées statutaires et indemnitaires sont d'ores et déjà prévues.

La spécificité « Police » devra être reconnue par un régime indemnitaire motivant.

Alliance SNAPATSI sera présent dans les groupes de travail et veillera au respect du protocole d'accord du 17 juin 2004.

## SOMMAIRE

- Négociations salariales	2
- Personnels scientifiques	3
- Personnels techniques et infos brèves	4

EDITION SNAPATSI  
6, rue Bachaumont 75002 PARIS  
Directeur publication: MC. HARDY  
Rédacteur en chef : N.MAKARSKI

## NEGOCIATIONS SALARIALES

La signature des protocoles d'accords du 26 janvier 2006, par l'UNSA, la CFDT et la CFTC, entraîne des modifications statutaires qui ont été examinées par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Entre temps, et jusqu'à mi juillet 2006, des réunions de travail auxquelles participe le SNAPATSI, sont organisées par la Fonction Publique, afin d'étudier chaque statut et de définir, entre autres, les conditions de reclassement des personnels.

Le détail indiciaire des mesures n'est pas encore connu. Néanmoins les grandes lignes laissent présager un saupoudrage de quelques indices qui se produira pour les échelons les plus bas et la création d'un échelon sommital.

Le SNAPATSI ne peut accepter de telles mesurette ! Après avoir exigé une véritable réforme des catégories B S C, le SNAPATSI attendait beaucoup plus au niveau indiciaire, ainsi qu'au niveau du nombre de promotions d'une catégorie vers une autre.

D'aucuns essaient de nous faire croire, aujourd'hui, que des « avancées spectaculaires » verront le jour ! Il n'en est rien ! Attendons de voir, après l'été 2006, les textes statutaires ainsi que leurs effets pécuniers et vous pourrez juger par vous-mêmes des informations démesurées véhiculées à l'heure actuelle.

## CONSEIL SUPERIEUR FONCTION PUBLIQUE

Le 13 juillet 2006, la commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, doit examiner différents textes et notamment le nouveau décret relatif au corps des adjoints administratifs.

Ce nouveau corps sera composé des anciens adjoints administratifs, des anciens agents administratifs et des AST et ISIM pour la filière technique.

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE
Agent Administratif AST	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint Administratif ISIM 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe
AAP 2 <sup>ème</sup> classe ISIM 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
AAP 1 <sup>ère</sup> classe ISIM classe exceptionnelle	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Attention : ces mesures ne devraient entraîner que quelques points d'indices supplémentaires pour les bas de grades mais en aucun cas un changement significatif.

### IL NE S'AGIT QUE D'UN CHANGEMENT D'APPELLATION.

Alliance-SNAPATSI estime que c'est un accord « poudre de perlinpinpin » faisant croire à des avancées statutaires. Il n'apporte rien de concret en matière financière pour nos collègues.

Alliance-SNAPATSI rappelle que les Fonctions Publiques CGC ont refusé de signer cet accord tromperie.

# LE SNAPATSI PLUS QUE JAMAIS FEDERATEUR ET ACTEUR DU CHANGEMENT

Une fois n'est pas coutume, me voilà encore à souhaiter la bienvenue à deux personnes, responsables syndicaux, qui ont décidé de nous rejoindre et de s'investir pleinement pour la filière scientifique !

Bienvenue donc à toi, Jean-Michel WILMOTTE, ASPTS au SLPT d'Avignon. Préoccupé par l'avenir de la filière scientifique comme nous tous, Jean-Michel a décidé de quitter OBJECTIFS pour nous rejoindre. Il s'est aperçu que par nos actions, Alliance se voulait réellement l'acteur du changement. Jean-Michel est le délégué référent pour notre organisation dans la région PACA.

Bienvenue à toi Emmanuel LECOMTE, technicien de PTS, adjoint au chef du SLIJ de Cergy Pontoise, ancien secrétaire général adjoint d'OBJECTIFS, soucieux de mettre tous les atouts du côté des scientifiques, tu as fait le choix de nous rejoindre, et tu t'en expliques dans les lignes suivantes. Emmanuel est l'adjoint du secrétaire national SNAPATSI en charge des scientifiques.

Je peux d'ores et déjà vous remercier au nom de tous nos adhérents et sympathisants pour les dossiers que vous vous êtes déjà empressés de prendre en charge au nom de notre organisation !!!

Emmanuel LECOMTE	SLIJ Cergy	01.34.43.22.56
	GSM	06.84.22.68.26
Jean-Michel WILMOTTE	SLPT Avignon	04.90.16.81.47
	GSM	06.07.38.03.58

Marc ZIOLKOWSKI  
Secrétaire National  
en charge de la filière scientifique

## COUP DE GUEULE

Bilan : un recrutement très faible qui démontre une nouvelle fois l'absence de gestion prévisionnelle de nos effectifs et surtout la non prise en compte des besoins en personnels, une revalorisation indemnitaire plus que limitée, un statut de technicien de PTS présentée comme une réussite par certains (!!!) ...

A noter que seul le SNAPATSI s'est abstenu lors du Comité Technique Paritaire Central sur la question du statut particulier des techniciens. Cher(e)s collègues, le décret est applicable ... faites vos comptes ! Jugez par vous-mêmes de l'avancée ...

Le SNPPS nous oppose encore (et encore ...) l'affiliation du SNAPATSI à une organisation syndicale policière en rappelant leur politique de défense purement catégorielle dans un discours stérile et inchangé depuis des années !

Le SNAPATSI est affilié à la CFE-CGC, alors que le SNPPS est affilié à la FNAP, avec le SCHFPN, syndicat des commissaires !

Le SNAPATSI est pour la défense de nos catégories professionnelles (et non pour du syndicalisme « individuel et préférentiel ») où seul l'intérêt des corps des personnels scientifiques nous anime ... à bon entendeur !

Mon choix est fait ... rejoignez nous.

Emmanuel LECOMTE  
Technicien PTS

## ENFIN UN CTP SPECIFIQUE CRS !

Une instance paritaire nationale vient d'être créée pour débattre des problèmes spécifiques des CRS (conditions de travail, hygiène et sécurité, équipements spécifiques, restauration, hébergement, déplacements).

Alliance SNAPATSI se bat pour la modernité et une institution qui a montré encore récemment son importance !

Le texte de mise en place de cette instance a été examiné en Comité Technique Paritaire Central le 30 mai 2006, ont voté POUR SNAPATSI, Alliance Police Nationale, Synergie Officiers et le SGP.

Ont voté CONTRE : les composantes de l'UNSA (SNIPAT pour les personnels administratifs et techniques).

### PRIME DES RESULTATS EXCEPTIONNELS

Les montants ainsi que les modalités d'attribution de la dite prime ont été fixés par arrêté du 27 juin 2006 (Journal Officiel du 7 juillet 2006).

A titre collectif, le montant annuel est de 400 €.

A titre individuel, le montant de base est fixé à 100 € (un coefficient multiplicateur entier compris entre 1 et 7 peut être appliqué).

Cumul possible de la prime collective et de la prime individuelle.

*Alliance SNAPATSI demande que la liste des bénéficiaires soit publiée dans tous les services, comme le prévoit la circulaire du 12 juillet 2005.*

### BONIFICATION INDEMNITAIRE

Destinée aux fonctionnaires de catégorie A et B (dont l'indice brut est égal ou inférieur à 985), comptant au moins 5 années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal.

Montant annuel fixé à 400 € bruts pour la catégorie B (700 € pour la catégorie A).

La bonification qui fera l'objet d'un versement annuel, est versée durant les années 2006, 2007 et 2008.

Décret n°2006-778 du 30 juin 2006 (Journal Officiel du 2 juillet 2006).

### POINT D'INDICE AUGMENTE

Au 1er juillet 2006, le point d'indice des fonctionnaires augmente de 0,5 %. Sur le site internet/intranet du SNAPATSI, vous pouvez consulter les nouveaux traitements des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Prochaine augmentation de 1 point prévue pour le 1er novembre 2006.



### REGIME INDEMNITAIRE 2006

Instructions diffusées le 22 juin 2006.

Montants consultables sur le site du SNAPATSI.

Paiement sur la fiche de paye du mois de septembre 2006 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2006).

***L'équipe du SNAPATSI vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous en septembre***